



ARRETE N° 68/2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN,

- Vu** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, fixant le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Robert FEIGENBRUGEL, en qualité d'adjoint au maire, en date du 25 mai 2020,

CONSIDERANT :

- la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature du Maire au bénéfice de l'adjoint, Monsieur Robert FEIGENBRUGEL, durant l'absence de Monsieur le Maire du **31 juillet au 4 août 2023**.

ARRETE

Art. 1 : Il est donné délégation de signature, durant l'absence de Monsieur le Maire du **31 juillet au 4 août 2023** à Monsieur Robert FEIGENBRUGEL, Adjoint au Maire pour les tâches suivantes :

- arrêtés de voirie et de circulation,
- relation avec les concessionnaires réseaux,
- suivi des documents se rapportant à la réglementation funéraire (autorisations de fermeture de cercueils, transports de corps, avant ou après-mise en bière...),
- état civil (copie intégrale d'actes d'état civil, certificat de non-opposition au mariage),
- récépissés de demande d'autorisation d'urbanisme, demandes de pièces complémentaires relatives à une demande d'autorisation d'urbanisme, attestation de non opposition relative aux déclarations préalables, arrêté portant permis de construire, certificats d'urbanisme et déclaration d'intention d'aliéner,
- bons de commandes,
- validation des inscriptions et des dérogations de l'école primaire,
- attestation de recensement militaire,
- attestation de quotient familial, attestation d'accueil et certificat de vie du retraité,
- gestion des inscriptions sur la liste électorale.

Art. 2 : Le présent arrêté peut être contesté par un recours administratif ou contentieux dans un délai de 2 mois à partir de sa publication.

Art. 3 : Cet arrêté sera transmis pour copie à :
- Madame la Préfète du Bas-Rhin,
- Monsieur Robert FEIGENBRUGEL.

Signature de l'Adjoint :

Robert FEIGENBRUGEL

Fait à Niederhausbergen,
le 25 juillet 2023

Le Maire,

Jean Luc HERZOG

